

POUR DIFFUSION IMMÉDIATE

Début de l'opération de nettoyage printanier

Saguenay, le vendredi 5 avril 2024 – Dans les trois arrondissements, les opérations de nettoyage des rues commenceront le lundi 8 avril, soit une dizaine de jours plus tôt que l'année dernière en raison des conditions météorologiques actuelles favorables! **Le processus devrait durer une dizaine de semaines, donc jusqu'à la mi-juin : les premières semaines seront consacrées aux centres-villes, terre-pleins et boulevards, et les suivantes seront dédiées aux collectrices, trottoirs et quartiers résidentiels.**

Il est à noter qu'au cours du mois d'avril, les températures qui se rapprochent du point de congélation exigent une grande prudence pour que les chaussées demeurent sécuritaires, ce qui implique que les heures allouées au nettoyage sont plus restreintes. Le nettoyage des pistes cyclables s'amorcera quant à lui à la fin avril, et celui de la majorité des parcs municipaux débutera dès que la situation le permettra (fonte complète des neiges).

Saguenay souhaite rappeler certaines informations concernant les accumulations de sable dans les bacs ainsi que le long de la chaussée. Voici quelques règles à ne pas oublier :

- Il est interdit de déposer du sable dans les bacs bleus, bruns, gris, noirs ou verts. Le cas échéant, ceux-ci ne seront pas vidés lors de la collecte;
- Le sable doit être déposé le long de la chaussée en l'étendant le plus possible à l'extérieur du trottoir et sans accumulation excessive avant le passage de nos équipes. Les balais mécaniques qui nettoient la chaussée sont équipés pour ramasser le sable, qui est par la suite acheminé sur un site autorisé;
- Il faut éviter de déposer le sable près d'un regard ou d'un puisard. Le sable qui s'écoule dans les égouts coûte des milliers de dollars à récupérer et engorge inutilement les conduites d'égout et les systèmes d'épuration;
- Il faut éviter de stationner dans les rues quand cela est possible;
- Les bacs de matières résiduelles ainsi que tout équipement de jeux doivent obligatoirement se trouver sur votre propriété, donc à l'extérieur de la voie publique.

Il est à noter que ces opérations sont conditionnelles à la météo en vigueur, et pourraient être retardées en raison de gels tardifs ou de grandes quantités de pluie, sans compter d'éventuelles chutes de neige.

BRIS INHÉRENTS AU DENEIGEMENT

Il est possible de faire une réclamation en lien avec un bris occasionné par les opérations de déneigement jusqu'au 30 avril prochain. À compter du 1^{er} mai, il sera possible de nous transmettre un signalement, mais les demandes de réclamations ne seront plus traitées.

NETTOYAGE DES RÉSEAUX D'AQUEDUC

Le nettoyage des réseaux d'aqueduc est également commencé, ce qui pourrait provoquer des épisodes d'eau colorée et/ou brouillée, ainsi que des variations de pression. Malgré ces désagréments, l'eau demeure potable, à moins d'un avis contraire. Ces opérations se dérouleront un peu partout sur le territoire au cours des mois d'avril et de mai.

Il est cependant recommandé de porter une attention spéciale à la lessive. Dans le cas où des vêtements seraient tachés, il est possible de communiquer avec le Service des travaux publics en composant le 418 698-3000 option 5 pour prendre rendez-vous afin de se procurer un produit détergent efficace pour ce type de souillure.

-30-

Source : Service des communications
Ligne médias : 418 54MEDIA
(418 546-3342)